L'Abeille De la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 18 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Rédacteurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 18 MAI 1879.

VENTES A LA BOURSE DES ESCLAVES

Par Stern & Co., belle leune mulâtresse d'encens, bonne, souliers et brodequins.

Les Finances de la ville.

(Suite—Voir l'*Abeille* d'hier.)

ous avons cru nécessaire de rappeler brièvement les circonstances qui ont amené les embarras actuels de la ville. Si tous les créanciers eussent consenti à convertir leurs titres de créances en Bons à primes, la situation serait simple sans être pour cela satisfaisante. Il s'agirait de trouver chaque année la somme toujours croissante exigée pour l'exécution du plan. Cette somme est pour 1879 de $598,750, elle augmente à peu près de $20,000 par an ; elle sera en 1884 de $703,750, en 1891 de $850,750 et ainsi de suite. La plus lourde part du fardeau a été rejetée sur la génération à venir.

L'administration municipale qui a fait voter le plan semble n'avoir eu d'autre objet que de transférer ses embarras à ses successeurs. Elle se trouvait en face d'une dette en Bons au 30 juin 1875, de 22 millions portant un intérêt annuel de $1,400,000, ce qui représentait une taxe de un et en huit pour cent sur l'assessement qui était alors de 118 millions. Le plan n'exigeait pour la première année que $307,500 et pour la seconde $426,250. C'était beaucoup moins, on le voit. L'administration se crut sauvée et dut dire "après nous le déluge". Elle ne le fut pas, car elle ne put pas plus que ses prédécesseurs payer ses dépenses courantes.

Il fallut, bon gré malgré, réduire la taxe, et les assessements diminuant, les ressources se réduisirent de plus en plus. Or, comme le plan de Bons à primes était la chose sacro-sainte, on prélева d'abord et avant tout dans le Trésor, les sommes nécessaires pour les tirages et on laissa impayés les employés, les professeurs, les entrepreneurs, la police et tout ce qui faisait vivre la ville. Sur les 22 millions de dettes il n'en avait été converti que 12 millions, les plus mauvaises naturellement, mais on ne réduisit pas pour cela la somme allouée aux Bons à primes, dans la persuasion que les créanciers contestants seraient vaincus et trop heureux de venir prendre part aux tirages subséquents.

Or, les créanciers contestants au lieu d'être vaincus, ont été vainqueurs ou vont l'être, car l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire Morris Ranger forme jurisprudence. Ainsi, tandisque la ville croyait réduire sa dette par les tirages et les achats de Bons au rabais, elle l'augmentait d'un autre côté, en laissant accumuler les intérêts dûs aux Bons non convertis. Puis, la dette flottante, cette plaie de la Louisiane, éteinte en partie par la conversion en 1876, se reformait de plus belle et elle atteint aujourd'hui près de deux millions (1,976,757 72). Il semble donc que depuis trois ans, on n'ait fait que tourner dans un cercle vicieux.

En prenant la situation telle qu'elle est, pour faire face à ses diverses obligations, l'administration actuelle devrait trouver $1,200,000 pour le service des Bons à primes de 1879 et de 1880, deux millions pour payer sa dette flottante, trois ans d'intérêt arriéré 6 o/o sur cinq à six millions de Bons, soit environ un million, plus l'intérêt des deux années 1879 et 1880, soit $720,000, sans parler de plus de $600,000 de Bons de chemins de fer actuellement échus et exigibles. Cela ferait un petit total de plus de cinq millions à payer en deux ans, laissant pour l'avenir un intérêt annuel de trois cent et quelque mille piastres à servir en dehors du plan de Bons à primes.

Si nos chiffres sont inexacts ou exagérés, nous ne demandons pas mieux que de les voir rectifier, mais si l'on veut se rendre compte de la véritable situation, il faut prendre pour base la décision de la cour suprême des Etats-Unis et les obligations qui en dérivent, en ce qui touche les Bons de 1852 et les Bons de chemins de fer.

On se trouve alors, comme en 1876, en présence d'une impossibilité. Il y a donc lieu d'aviser.

Comme l'a dit l'honorable M. Fenner, l'un des délégués du comité des capitalistes devant la convention, un Etat a un droit incontestable à l'existence. Ce qui est vrai de l'Etat ne l'est pas moins de la ville.

Or, la ville de la Nlle-Orléans subit depuis quelques années une décadence aussi rapide qu'effrayante. Son assessement qui était de 135 millions en 1875, ne devrait pas en 1879, dépasser 80 ou 90. En quatre ans la dégringolade est complète. Comme ville de commerce, comme port, la Nlle-Orléans a des nécessités qui sont la condition même de son existence. Il faut que ses quais soient abordables en tout temps, que ses rues cessent d'être des fondrières, qu'elle ait de l'eau en abondance pour l'irrigation des ruisseaux et l'extinction des incendies, et qu'elle ait un drainage tout différent de celui qui existe actuellement.

Pour assurer l'existence présente et à venir de la Nlle-Orléans comme port et comme ville de commerce, il faut trouver le moyen, sans grever les contribuables plus qu'ils ne le sont déjà et en les dégrevant au contraire si faire se peut, de faire face au comptant aux dépenses courantes du gouvernement réduites convenablement, à la réparation et à l'entretien des rues et canaux et à la reconstruction progressive de son système de drainage. Le problème réduit à cela est déjà assez difficile, car un assessement de 90 millions à 1½ de taxe ne donne que $1,350,000 ce qui avec $300,000 de l'impôt des patentes et $200,000 de la ferme des marchés forme un total de $1,850,000 dont il faut déduire les non valeurs.

Nous ne parlons pas des quais pour lesquels il y a un arrangement particulier. Le premier objet de l'impôt est assurer les services publics essentiels à l'existence de la ville. Jusqu'ici on a servi d'abord les Bons à primes, de sorte qu'il n'est pas resté assez pour les services publics, ce qui fait que la dette flottante s'est perpétuellement renouvelée. Il faut absolument changer de système. Les économies qu'on pourra faire sur certains salaires trop élevés ou par la suppression de certains emplois, devront être forcément reportées sur des travaux indispensables aux besoins du commerce et de la circulation.

Quand on aura fait face à toutes ces exigences, que restera-t-il pour les dettes et comment peut-on concilier la satisfaction à donner aux bonnes les plus légitimes de ceux qui paient les taxes qui ont droit à des avantages équivalents, avec les réclamations des diverses catégories de créanciers? Ceci nous amène à faire une distinction entre les dettes anciennes, appuyées sur la loi de 1852 et sur les principes reconnus par la Cour Suprême des Etats-Unis dans ses décisions décisives, et les dettes représentées par les Bons à primes. La distinction est possible puisque l'on n'a pas, prétend-il, d'autre fait pour les Bons d'Etat, [illegible] les anciens titres.

(*A continuer.*)

Fête Champêtre de l'Union Française.

C'est dimanche prochain que doit avoir lieu aux Fair Grounds, la grande fête champêtre organisée au bénéfice de l'Union Française sous les auspices des Présidents de toutes les société françaises de bienfaisance de la Nouvelle-Orléans. Nous n'avons pas besoin de rappeler les services rendus par l'Union Française pendant la dernière épidémie; on ne les a pas oubliés. Son rôle et sa mission sont connus et appréciés et les sympathies ne manquent pas à l'union que cette société s'est imposée.

Mais en dehors des raisons qui doivent assurer à l'Union le concours des résidents français, nous avons à faire valoir le caractère exceptionnel du programme de la fête, qui doit attirer aux Fair Grounds une foule beaucoup appartenant à toutes les nationalités. Nous appelons spécialement l'attention sur ce programme, en signalant particulièrement un grand et magnifique feu d'artifice et ce qui est complètement nouveau ici, une retraite militaire aux flambeaux.

L'adresse suivante qui nous est communiquée, n'a pas besoin de commentaires.

Aux Français de la Nouvelle-Orléans.

La fête champêtre qui doit être donnée, le 25 Mai, au profit de l'*Union Française* possède un caractère particulier que nous désirons faire ressortir.

Due à l'initiative des Présidents des différentes Société françaises de cette ville, elle prend les proportions d'une manifestation nationale; elle est, en même temps, un signe de concorde et d'alliance entre toutes ces organisations réunies autour d'une même pensée,—celle de venir en aide aux Français nécessiteux.

A ces titres, cette fête intéresse tous les membres de notre colonie, et nous osons espérer que chacun d'eux voudra prendre part à cette solennité où le patriotisme s'ajoute à la bienfaisance et où l'on peut donner, à la fois, une preuve matérielle de sympathie à ses compatriotes et un témoignage d'affection à son pays.

D'ailleurs, les séductions du programme ne manqueront pas, et nous n'épargnons rien pour les multiplier. Nous voulons offrir à nos hôtes, non seulement l'occasion de faire une bonne œuvre, mais celle de passer agréablement quelques heures et d'emporter de cette fête un heureux souvenir.

LE COMITÉ D'ORGANISATION :

PAUL D'ABZAC, Conseil de France, président honoraire de l'Union Française.
EDGAR LARUE, Président honoraire de l'Union Française.
J. SCHWEITZER, Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
D. POCHELU, Président de la Société Française de Jefferson.
G. MAYLIÉ, Président de la Société des Bouchers.
PAUL ESTEREN, Président de la Société de St. Maurice.
ALEX HAUSSE, Président de la Société Culinaire.
P. ROQUES, Président de la Société des Garçons Restaurateurs.
E. EMBRARD, Président de la Société Lorraine et Alsacienne.
F. TUJAGUE, Président de l'Union Française.
A. SELLE, Capitaine des Francs-Tireurs.
G. BOUÉ, Capitaine des Gardes Lafayette.

DÉPART.—Notre estimable concitoyen, M. Antoine Carrière, l'un des doyens de notre communauté commerciale, chef de l'importante maison A. Carrière & Sons, et président de la Chambre syndicale consultative du commerce français à la Nouvelle-Orléans, est parti hier soir par le chemin de fer Jackson, pour aller faire en Europe son voyage annuel.

MORT DU COMTE DE LASTEYRIE.—Une dépêche de Paris du 14 mai annonce la mort du comte Ferdinand de Lasteyrie, ancien membre des assemblées législatives françaises, et écrivain politique distingué.

CONCERT DE MADAME COMÈS.—Nous avons déjà parlé du concert qui doit être donné à la Salle Grunewald, le mardi, 27 mai, au bénéfice de madame Comès et nous avons rappelé à cette occasion les services assidus et zélés rendus par cette chanteuse comme soliste à l'église de l'Immaculée Conception. C'est pour reconnaître ces services qu'un grand nombre de dames bien connues ont pris ce concert sous leur patronage.

Nous publions aujourd'hui le programme de cette soirée dont M. G. Collignon a la direction. Il est varié et attrayant.

Pour la partie vocale, on entendra outre la bénéficiaire, Mme Comès, sa sœur Mlle Marie Collignon, Mme M. F. Dunn et MM. Ad. Cassard, J. B. Brodley et Jules L. de Barjac; pour la partie instrumentale, M. Theo. Curant, violoniste, M. A. Livain, flutiste, M. Mueller, violoncelliste.

Nous référons nos lecteurs au programme pour plus de détails.

DISTINCTION DE COULEUR. — On annonce de Savannah, Georgie, dit le *Courrier des Etats-Unis*, que le juge Krekine, de la cour des Etats-Unis, vient de trancher un des points le plus fréquemment contestés de la question des droits civils. Une négresse avait pris un siége sur le pont réservé aux blancs d'un bateau à vapeur. Requise par le capitaine de descendre dans l'entrepont, affecté aux personnes de sa classe, elle a refusé d'obéir, et en conséquence elle a été expulsée du bateau au prochain débarcadère. A raison de ce fait, la négresse réclamait des dommages-intérêts. Le juge Krekine a décidé que les entrepreneurs de transport de passagers ont le droit de fournir des installations différentes aux voyageurs de diverses classes et d'exiger que chaque classe occupe les quartiers à elle assignés.

Dans un cas rêvant sur une question d'écoles, le juge Woods, de la cour de circuit, avait décité que l'égalité n'implique pas l'identité et qu'on peut séparer, pour leur donner l'éducation scolaire, les enfants blancs de ceux de couleur.

Ces deux décisions conformes sont considérées comme réglant définitivement la question des droits civils pour l'Etat de la Georgie.

— Mme David d'Angers, la veuve du grand statuaire, s'est précipitée, le 1er mai, à midi et demi, en proie à un accès de fièvre chaude, du troisième étage, dans la cour de la maison qu'elle occupait, rue Neuve-des Petits-Champs, 42.

La mort a été instantanée.

Depuis dix-neuf mois, Mme David d'Angers n'avait pas quitté son appartement, où une paralysie partielle la retenait.

C'est sans doute pour échapper au mal qui la torturait qu'elle a profité d'un moment où elle se trouvait seule pour se donner la mort.

Mme David d'Angers, qui était âgée de soixante-huit ans, laisse deux enfants, Robert David d'Angers, sculpteur de talent, et une fille qui, il y a quelques jours, a eu la douleur d'enterrer son mari, M. le docteur Gubler.

Voir plus loin l'annonce détaillée de la maison Danziger.

—M. Dufaure, dit le *Figaro*, dont il a été souvent parlé ces jours-ci à propos de fondation de journaux, est dans la Charente, où il [illegible] pas d'autre chose, pour le [illegible], que de chercher les moyens de combattre [illegible] l'idée du Sénat.

[illegible] président du conseil ne revendra à Paris qu'au moment de la rentrée des Chambres.

En fait de nouveaux journaux, on parle d'un journal politique qui serait fondé par E. Picot, membre de l'Institut, gendre de M. de Montalivet, et M. Bihot, ex-secrétaire-général au ministère de la justice. Son titre, qui n'est pas définitivement arrêté, correspondrait à l'idée de *République conservatrice*.

—On annonce l'apparition, dans le courant du mois, d'un [illegible], venant de l'Histoire d'un Crime, de Victor Hugo, composé uniquement de poèmes [illegible] de circonstance.

Le livre de vers que l'on attendait prochainement: *Toute la Lyre*, ne paraîtra pas avant un [illegible].

—On lit dans le *Télégraphe* :

"Le silence gardé par le gouvernement à propos de l'élection de Bagneux est très vivement commenté. On pensait que dès la rentrée une interpellation aurait lieu à ce sujet. Il n'est pas certain que le gouvernement l'accepte. On nous assure qu'il demandera à la Chambre de hâter le rapport sur l'élection Blanqui-Laportrique, et de [illegible] à discuter à fond, dans trouvant [illegible], dangereux même de diviser la question."

—M. Ménier, le grand industriel doué l'initiative est si remarquable pour améliorer son outillage, vient de mettre à profit l'admirable invention du téléphone.

On sait que l'entrepôt de sa fabrique de chocolat est situé rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; c'est là qu'on reçoit les commandes et les expéditions. M. Méniier a loué un 3i télégraphique allant de cet usine de Noisiel à son entrepôt, et de cet endroit à son magnifique hôtel du Parc-Monceau. Le fil télégraphique a été muni d'un téléphone, de sorte que, de son bureau, M. Ménier est en rapports constants avec son entrepôt, ainsi qu'avec son usine. Cette seule application prouve qu'au point de vue pratique, le téléphone est appelé à rendre de grands services.

L'INCINÉRATION.—Le conseil municipal de Paris s'est réuni le 2 mai, au palais du Luxembourg.

Parmi les affaires très nombreuses inscrites à l'ordre du jour de cette séance, il convient de remarquer une proposition relative à l'installation, dans l'un des cimetières de Paris, d'un appareil destiné à l'incinération des corps.

Dans le cas où le conseil municipal approuverait cette proposition, il est permis de se demander si l'administration supérieure autoriserait le fonctionnement de ce nouveau mode de destruction des corps.

—Avez-vous rêvé étymologies quelquefois? s'écrie notre ami Paul Parfait, du *Charivari*.

Je m'étais souvent demandé, pour ma part, d'où pouvait bien venir l'expression si usitée—parce qu'elle répond sans doute à une situation fréquente :—*être dans la panne*, lorsqu'en parcourant les historiettes de Tallemant des Réaux, je suis tombé sur ce passage relatif au sieur de Bléancourt :

" Il n'y a guère d'hommes au monde plus avares : il a, dit-on, quatre-vingt mille livres de rente, cependant il est vêtu comme un gueux.... A la campagne, pour tout manteau de pluie, il a un manteau *double de panne* "

" Etre dans la panne" ne en serait il pas entendu dans le principe : "être dans de mauvais draps" ?

Voir plus loin l'annonce détaillée de la maison Danziger.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Il rend l'existence des enfants, soulage des douleurs, régle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. Six cents 12 bouteille.

Décédé, lundi 12 mai 1879, à Dayton, Ohio, à l'âge de 63 ans, Wm. H. LADIEU.

DE LA PART DE SA VEUVE.

Décédé hier après-midi, à quatre heures, à l'âge de 34 ans, JOHN D. FLEITAS. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, dimanche, à cinq heures précises. Le corps est exposé rue Claiborne, No 286, entre Espinade et Bayou.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service sera célébré à la Cathédrale St-Louis, VENDREDI prochain, le 23 mai, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu JULES DESCA. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

18 mai—4f De la part d'une amie.

REMERCIEMENTS.

Les soussignés prient les nombreux amis de leur frère WILLIAM ANDERSON, d'agréer leurs sincères remerciements pour toutes les marques d'estime et de généralité qu'ils ont données à ce dernier, et pour les soins dévoués dont ils l'ont entouré jusqu'à ses derniers moments. Ils leur assurent que leurs bontés à l'égard de leur frère ne sera jamais oubliées.

Mademoiselle CAROLINE ANDERSON et ses jeunes frères.

18 mai—1f

Société d'Union Espagnole de Bienfaisance. Section Hunter.—Assemblée Générale—Les sociétaires y membres de cette Association se réuniront en un local de costumbre, il DOMINGO prochain, 18 del corriente à las 10 de la mañana para tratar asuntos de interes para la Sociedad.

Por orden del Señor Presidente,
F. de VILLANANA, Secretario.
N. O. 16 Mayo 1879. 16mai—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

MANUFACTURE DE TABAC A FUMER, A PRISER ET DE CIGARES.

Dans l'affaire de banqueroute de M. Riquelme.

Vente par ordre du syndic officiel.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureaux 46 rue Royale.—VENDREDI, 30 mai 1879, à 11 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, rue Tchoupitoulas No 67, entre les rues Poydras et Lafayette, par ordre du syndic officiel dans l'affaire ci-dessus :

L'établissement récemment arrangé et complétement équipé pour une manufacture de tabac à fumer, à priser et de cigares, comprenant toutes les machines et installations les plus modernes, telles qu'une machine d'une force de 20 chevaux, plusieurs chaudières de Goldman, machines à couper tabac de Pizzo Nos 1 et 3, presses, machine à hacher, machine à faire des balles, rouleuses à vapeur, plusieurs presses, étuves, machine à couper le papier de Rice & Co., séchoir de tabac à vapeur, machine à imprimer, poêle et balances, coupeuses à cigares, moules et planches, lots de moules, machineries de vieux fer, citerne, pierres à régaler et de fait tout l'appareil nécessaire du modèle le plus moderne et fait pour une manufacture de tabac de première classe.

Ayant toutes les installations, étagères livres de comptes et une table de comptoir ouvrant qui peuvent être vus et déterminés chez l'encanteur, sur demande.

Termes et conditions—La moitié comptant en numéraire l'adjudication et le balance à six mois payable en un billet de trésorerie avec bonne et valable garantie approuvée par le syndic.

Le propriétaire des lieux donne un bail à l'acquéreur sur le pied de $60 par mois, payable mensuellement jusqu'au 30 septembre 1879, et après ce temps des arrangements pourront être pris pour un bail de deux ans.

N. B.—C'est une occasion rare pour un homme entreprenant et de moyens limités d'employer ses fonds avec la certitude de larges profits.

18mai—

On demande à acheter

un prix raisonnable, pour l'usage d'une famille à la campagne, un CHEVAL de voiture, de taille moyenne, doux et robuste, et n'ayant pas de défauts. S'adresser par lettres à Post Office Box G., en mentionnant le prix et l'endroit où l'on pourra voir le cheval.

16 mai—

AVIS.

Nlle-Orléans, 17 mai 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de la National Park Bank de New York, le billet quinze No. 20,021, tirage à numéros simples, "Classe E., de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinq Mille Piastres, mardi, 13 mai 1879; le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres au bureau de la compagnie, M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiane National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Hon. JAMES HARRIS,
Comptroller Union National Bank.
Nlle-Orléans, Lou. 16 mai—1f PP.

Avis aux Riders.

Une POMPE de 24 pouces est à la machine pour la faire monter. A vendre à bas prix.

S'adresser à
18mai—6f O. ARPENT & CIE,
20 rue de Chartres.

ETAMINE. ETAMINE.

RECU pour le chemin Jackson, un assortiment de Etamine Jaunette, [illegible] qu'on trouve chez M. Mechanic, 20 rue Royale.

D. E. BOLMES,
185 Canal et 15 rue Bourbon.

18 mai—

DEVANT m'absenter de la ville, cette nuit, chez moi est resté [illegible] de ma [illegible] prétendu de vente publique [illegible].

F. COURBIRAT.
No 222 rue Dauphine.
Nlle-Orléans ce 17 mai 1879.
18mai—4f

A LOUER,

Le Nouveau Hôtel, [illegible] pour toute une [illegible].

DANS [illegible] 46 rue Royale, jusqu'à [illegible] mai, de 9 à 12 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, rue Tchoupitoulas No 67, entre les rues Poydras et Lafayette, par ordre du syndic officiel dans l'affaire ci-dessus :

[illegible] 110 [illegible] 18mai—1f

MARCHANDISES SÈCHES
AU MAGASIN DE
DANZIGER
131 RUE DU CANAL,
(Bâtisse Tonre.)

NOUS invitons respectueusement nos clients et amis à assister à une vente spéciale de cinq cartons des plus récentes nouveautés en

Corsetterie et Parfumerie (Wrappers)

spécialement pour dames et demoiselles.

Nous prévoyons pouvoir [illegible] spécial à cet le choix de notre stock de [illegible] tout faite. Nous avons en vue de montrer tous les genres de goût et de mode habituelles, et nous [illegible] spécialement en mesure de satisfaire aux [illegible] les personnes qui bien que [illegible] les goûts les plus [illegible] nous [illegible] les plus [illegible] nos clientes et [illegible] en certain [illegible] à pouvoir dire que jusqu'ici nos efforts ont été [illegible] par une appréciation des plus justes de la part des dames de la Nouvelle-Orléans. Nous avons environ 200 de plus de ces costumes [illegible] la semaine dernière, à $1, $1 50, $2, $2 50, $3.

Costumes tout faits à $4, $5, $6, $8 et $10.

Pardessus (Dusters) tout faits, à $1 25 et au dessus.

Ulsters de voyage, à $2 et au dessus.

Costumes de voyage, tout faits, pour enfants, à $1.

Nous recevons des ordres et les remplissons dans un bref délai pour tout article qui se trouve dénoncé.

Cette semaine, notre département de Bonneterie de dames faites lots d'un grandissant nous.

Quant aux modèles et aux prix, nous défions la concurrence. Nous avons maintenant en magasin, un immense stock de lignes à six plis pour dames, plains grandeur, bien coupées, à seulement 50 c.

Chemises pour dames, meilleur option, à seulement $1 50 c.

Chemises brodées pour dames, bien coupées, à seulement 40 cts.

Pelgnoirs pour dames, longueur extra, jolie batiste, à seulement 85 cts.

Robes bordées (dressing Sacks), jolie batiste, à seulement 75 cts.

Cabrjons pour dames et jupes trait, jupes brodées, corsettes de corset, robes de nuit, robes d'enfants, etc., etc., etc., à des prix qui ne peuvent manquer de donner satisfaction à tout le monde.

Etoffes à robes.

Nous offrons CETTE SEMAINE, à de grandes réductions de prix, tous les genres d'étoffes à robes. Nous avons examiné avec soin ce département et avons réduit le prix de chaque nouveau. Etamine anciennement 15 cts réduite à 12 cts. Etamine dentelle de 25 à 20 cts. Percales anciennement printanières anciennement 10 cts réduite à 7 cts.

Jaconet linon imprimés anciennement 12 cts réduit à 8 cts.

Organdies anciennement 20 cts réduits à 10 cts.

5 cotons Linons imprimés, à 5 cts la yarde.

Toile du Nord, Ginghams et Calicots de tous les genres de choix.

Grenadines Noires.

Fine Mesh à 15 cts valant 20 cts.
do à 25 do 40 et 50 cts la yarde
Belle Grenadine Damas cotés à 70 cts.
do do brochée valant $1.50 réduite à $1.
Belle Grenadine à raies de satin, do.
Grenadine à carreaux à 30, 40 et 50 cts la yar.
do do tout soie, etc., etc.

Articles noirs et de deuil.

Nous avons qui nous restent, environ 10 pièces de cette toile noire à 75 cts, étoffe que tout le monde a reconnu comme se vendant en plus bas prix et comme étant le meilleur marché qui se soit jamais offert ici.

Alpaca noir, à 12 cts.
" à 15 cts, anciennement 25 cts.
" Doisine.
" Drap impératrice.
" Cachemire, etc., etc.

Nos Soieries noires et en couleurs

sont maintenant offertes à plus bas prix que jamais.

Soierie noires 7/8 de largeur, pour garniture de Grenadine, à 35 cts.

Soierie satin, meilleure qualité à seulement 50 cts.

Soierie noire gros grain, à 75 et 85 cts.

Soieries gros grain Bonnet & Cornet, à $1.25, $1.50, $1.75, valant 20 pour cent de plus.

Département d'Articles de Blanc.

Il a été reçu la semaine dernière pour $12,000 de ces articles et sont en vente à des prix plus réduits que jamais.

Piqué blanc à 5 cts.
Linon de Finde à 15 et 17 1/2, valant 25 et 30 cts.
Mousseline Soiree blanche à dessein à 10 cts, valant 25 cts.
Victoria Lawn blanc à 25, valant 60 cts.
Do à 10 cts.
Sprends blancs à 65 cts.
Mousseline à carreaux pour monsiquaires à 60 cts.
Serviettes bank, toile à 50, 75 cts la douzaine.
Serviettes 75 cts la douzaine.
10 caisses toile d'Irlande dont nous garantissons la toile pure à 86 la pièce de 24 yardes.
24 yardes toile pure à 86.

Parasols, Ombrelles, Sun Shades,

Parapluies en serge noir et couple en variété immense de manches.

Dentelle, Broderie et Bonneterie

Plevra russes et dentelle drèmes, dentelles véritables et imitation, barbes dentelle véritable, écharpes, mouchoirs, cols, cols toile, mouchoirs toile, broderies mètres crémeuses, etc., etc., etc.

Bonneterie, Bonneterie.

5 caisses de bonneterie nouvelle sont maintenant prêtes à subir un examen.

100 douzaines bas en couleur pour demoiselles, à 12 1/2, 15, 20 et 25 cts.

50 douzaines bas blancs pour demoiselles, à 12 1/2 cts.

100 douzaines Bas Balbrigan noir et à carreaux pour dames, à $3.50 valant $5.

200 douz. Bas anglais, pour hommes, à $2.50 et $3 valant $3 et $4.

500 doss. Bas en couleur, blanc, écrus, nouveau genre, pour dames, demoiselles et messieurs.

15000 yardes broderies de Hamburg à 3 cts et au dessus.

2000 yardes broderies en couleur, à 5 cts et au dessus.

100 douzaines de plus de ces gants de peau à 3 boutons à seulement 40 cts la paire.

500 douzaines gants fil de Mde pour dames, en variétés infinies.

300 douzaines de Mattes nouvelles, reçus cette semaine, à 15 cts et au dessus.

Les ordres reçus par la malle sont l'objet de notre spécialité.

DANZIGER,
131 Rue du CANAL.
18mai—3dim Bâtisse Tonre.

PIANOS
au-dessous des Prix Coûtants.

Environ cent pianos neufs et d'occasion qui ont été loués durant l'hiver dernier, me reviennent

Recommandant ainsi mon magasin

Afin de faire place dans le magasin, j'offrirai pendant la semaine des

MARCHÉS EXCEPTIONNELS

à ceux qui ont besoin de Pianos, les vendant sous aucun prix connus, sur la base populaire de [illegible] cash.

Les prix varient de $250 à $950.

Chaque Piano, sans exception, est pleinement garanti et tout défaut de construction, après un an, sera remplacé réparé.

Tout Piano d'occasion vendu par moi sous reçu prix d'achat pour un instrument en un nouveau pendant les deux ans qui suivront le jour de l'achat.

Eu égard à l'approche de la saison morte, j'ai considérablement

Réduit les prix

De mes nouveaux pianos.

Les pianos Chickering
Réputés dans le monde.

Les pianos Mathusek
Qui durent à jamais.

Les pianos Hale,
Excellents et sur lesquels on peut se fier.

Les célèbres
ORGUES ESTEY & MASON & HAMLIN,
A TRÈS BAS PRIX.

RÉPARATION DE PIANOS

à moitié prix pendant l'été. Meuf des plus compétents fabricants de pianos et pédaliers sont employés. Des estimations [illegible] de. Les réparations faites sur la base des paiements mensuels.

Musique et instruments de musique

importés par moi directement des manufactures, à vendre au dessous des prix du Nord.

Spécialité de cordes [illegible].

F. S.—Vieux pianos pris en échange de nouveaux.

Philip Werlein,
138 rue du Canal.

15 avril—

Le premier élevé de papier

devant servir à la publication du

Guide Illustré pour les Voyageurs

A les Nouvelles-Orléans

A été reçu par M. L. GRAHAM, qui doit imprimer le Hyd. Cuchi qui désirent fournisseur l'imprimerie des dites [illegible] en [illegible] devront les dites [illegible] de suite et de pouvoir quelque n'arrivent pas tard.

J. CURTIS WALDO, Bâtisse,
[illegible] rue du Canal, coin Camp.
16 mai—1f PP.

J. MIRAMON,
Bottier et Tapissier
[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

MANUFACTURE de chaises de [illegible] de 6 à 8 [illegible]. Achat des vieux meubles. Les [illegible] [illegible] Rapport à vendre à des magasin [illegible] Orleans, Canal, Bâtisse, et [illegible] Orleans. Dépôt [illegible] 15 [illegible] 14 mai—1f

UNE GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE
SERA DONNÉE

Aux Fair Grounds, le Dimanche, 25 Mai 1879,

Au profit de l'Union Française

Par les présidents des Société Françaises de la Nlle-Orléans.

Prix du billet - - - 50 cents

Bureau du comité d'organisation :

Président honoraire : M. le VICOMTE D'ABZAC, Consul de France.
" " M. EDGAR LARUE.
Président : M. D. POCHELU, président de la Société Française de Jefferson.
Vice-Président : M. J. Schweitzer, président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
Paul Esteren, président de la société de St-Maurice.
Alex. Hausse, président de la société Culinaire.
P. Roques, président de la société des Garçons Restaurateurs.
E. Embrard, président de la société Lorraine et Alsacienne.
F. Tujague, président de l'Union Française.
A. Selle, capitaine des Francs-Tireurs.
G. Boué, capitaine des Gardes Lafayette.
Trésorier : M. G. Mayliè, président de la société des Bouchers.
Secrétaire : H. Billard.

PROGRAMME :

La fête commencera à 3 heures P. M., PAR

UN GRAND CONCERT, exécuté par 30 musiciens du premier ordre, sous la direction d'un chef de musique militaire de l'armée des Etats-Unis.

Courses de baggies (entrée $3 00), pas moins de 3 entrées.
Courses de bicyclettes (entrée $3 00) pas moins de 3 entrées.
Courses de bouchers, entrée ($3 00), pas moins de 3 entrées.

Exercices de gymnastique et de trapèze, avec un prix.
Exercices de patinage par les membres du Crescent City Roller Skating Rink, avec un prix.

Grande retraite militaire aux flambeaux.

Rétablissement des Fair Grounds à la LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Sous la direction de Monsieur E. HORNY, opticien.

Effets de lumière à l'intérieur et à l'extérieur des bâtisses.

Trophées des Bouchères et Drapeaux des différentes Sociétés Françaises, avec BOUQUETS d'un très bel effet.

BAL dans les bâtisses et sur la pistachère.

Une Variété de Divertissements dans le cours de la journée.

FEU D'ARTIFICE!!!

(De la célèbre fabrique de monsieur James Palmer's Sons, de Nouvelle-York).

Programme :

1. Les trois zèvres.
2. Soleil arc-en-ciel.
3. Fontaine impériale.
4. Arbre chinois.
5. Globe tournant.
6. Etoile double.
7. Trois jets.
8. Bombe de couleur.
9. Arbre double de roses.
10. Arbre double de roses.
11. Exhibitions.
12. Croix de la Légion d'Honneur.
13. Hah ! hah !
14. Croix resplendissante.
15. Exhibition de l'Hippodrome.
16. Roman matérielle.
17. Drapeau Français.
18. Bombe, Plume d'or, [illegible].

Fusées amorties et Parachutes pendant l'Exhibition.

D. POCHELU, Président.
H. BILLARD, Secrétaire.

Vente en bloc des privilèges des buvettes et restaurants pour la Grande Fête Champêtre qui sera donnée le Dimanche, 25 du courant, aux Fair Grounds.

La vente aura lieu le 30 Mai 1879, à 7 heures du soir, au local de l'Union Française, 9, rue St-Louis.

H. BILLARD, Secrétaire.

L'UNION FRANÇAISE.
AVIS.

Les personnes qui désireraient prêter pour l'usage de la fête champêtre de l'Union Française des drapeaux et pavillons, sont respectueusement priées d'en faire part à M. F. TUJAGUE, président de la société, 9 rue St Louis, ou au bureau de l'Union Française, No 9 rue St-Louis, jusqu'à samedi, 24 du courant.

Le Secrétaire, H. BILLARD.

18mai—3f

BAINS WASHINGTON.
AU FORT ESPAGNOL,
Lac St-Jean, (Vieux Lac).
(Prendre le train au coin des rues Magazin et Canal.)

Propriétaires : Prof. L. F. GÉRY et J. BARRÉ.

Le professeur L. F. Géry, bien connu dans cette ville comme maître de natation et sauveur expert, et J. BARRÉ, convient les public leurs

NOUVEAUX BAINS
—ET LEURS—
ÉCOLE DE NATATION
Dimanche 18 mai 1879.

L'édifice destiné aux bains est construit sur le plan des meilleurs établissements de ce genre et possède tous les agréments désirables. Il s'élève sur un excellent lond sablonneux et l'eau n'y est trop basse ni trop profonde, de sorte que même les enfants et ceux qui ne savent pas nager ne sont exposés à aucun danger en se baignant.

Une partie de l'établissement est affectée aux dames et [illegible] exclusivement.

Les bains sont pourvus de trapèzes volants, plateformes pour les plongeurs, petite cascade et de nombreux autres appareils.

PRIX D'ADMISSION AUX BAINS :

Grandes personnes ..... 20 cts.
Enfants de 10 à 15 ans ..... 15 "
Enfants au dessous de 10 ans ..... 10 "

Le propriétaire se réserve le droit de refuser l'admission aux bains.

18mai—24dim

RHEINSTROMS
Celebrated Stomach Bitters
—AND—
SEA WEED TONIC BITTERS

sont les meilleurs BITTERS dans le marché comme qualité, et les meilleurs marchés comme prix. Essayez-les !

STERN & FRANKEL,
70 Gravier St.,
Agency Depot.

Nous recommandons en même temps nos Cherry Bounce,
Ambrosia,
Holland & Tom Gin.
Brandies,
lesquelles nous vendons meilleurs marchés qu'aucune maison en ville.

Vins et Liqueurs importés.

STERN & FRANKEL,
11 mai—1m 70 Gravier St.

Venant d'être reçu,
UN GRAND ASSORTIMENT DE CHOIX DE
NATTES DE CHINE, à carreaux, blanches et de fantaisie,
Stores,
Rideaux de Dentelles,
Toiles Cirées,
Nattes Coco,
ARTICLES DE TAPISSERIE.
A. Brousseau's Son.
17.....RUE DE CHARTRES.....17

A Prix plus réduits qu'on ait jamais vu à la Nouvelle-Orléans.

VENEZ EXAMINER.

16mai—1f

AU PUBLIC.

F. GOETHEIER, tailleur, dont les ateliers étaient autrefois rue St. Charles, à l'honneur d'annoncer à ses amis, à ses anciennes clientèle et au public en général qu'il est maintenant attaché au magasin de vêtements confectionnés de LÉON GODCHAUX, 61 et 63 rue du Canal, où on trouve en tout temps un choix considérable de marchandises importées. Il y